



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CERFA

N° 14734 \* 04

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21/11/2025

Dossier complet le : 06/12/2025

N° d'enregistrement : 2025 - 732

## 1 Intitulé du projet

Construction d'ombrières agrivoltaïques type panneaux solaires surélevés pour apporter de l'ombrage à des activités de maraîchage et d'élevages de bovin, ovin et caprins sur les communes de Saint-François et Sainte-Anne.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

TotalEnergies Renouvelables France

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

NELSON

Olivier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation d'ombrières agricoles solaires d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc permettant de protéger des cultures, créer de l'ombre et produire de l'électricité d'origine renouvelable tout en conservant et diversifiant l'activité agricole.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet est développé en partenariat avec la famille KHIDOU, propriétaire et exploitante des terrains. Messieurs KHIDOU souhaitent diversifier leurs cultures maraîchères et passer une partie de leur exploitation en activité d'élevage bovin, ovin et caprin.

Ainsi, il est prévu la construction d'ombrières agrivoltaïques type panneaux solaires surélevés protégeant les cultures des intempéries et du soleil, favorisant l'apport d'ombrage en dessous ou entre les cultures identifiées ainsi que sur les parcours plein air des animaux.

Les ombrières auront une hauteur minimale d'environ 2,5m (cultures) permettant le passage et une circulation aisés des agriculteurs et engins agricoles si nécessaire. Une clôture est prévue autour l'exploitation afin de limiter les sinistres et éviter l'intrusion et le vol de cultures et d'animaux. Le projet agricole étudié et complet figurera dans le permis de construire.

Aucun travaux de démolition n'est prévu dans le cadre du projet.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans les objectifs d'autonomie alimentaire et énergétique de la Guadeloupe :

- Il permettra d'accompagner l'exploitant agricole dans l'évolution, la diversification et la modernisation de son activité.
- Les débouchées locales sont maîtrisées dans la mesure où la production maraîchère enrichira la production locale.
- Les ombrières apporteront l'ombre et la protection nécessaire aux cultures vis à vis des intempéries (réduction du stress thermique et hydrique).
- Les ombrières apporteront l'ombre nécessaire aux animaux (amélioration significative du bien être animal: réduction du stress thermique) mais également de la production d'herbe pour les nourrir tout au long de l'année, même en période sèche où l'apport d'herbe est parfois difficile sur le territoire.
- La création d'une filière caprins sur le territoire.
- La clôture, haute et semi-enterrée, offrira également une protection aux cultures contre les sinistres ainsi que les vols.

Ce projet contribuera au développement des activités d'agrivoltaïsme, et ainsi développer les énergies renouvelables tout en préservant et dynamisant l'activité agricole sur le territoire.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction des ombrières s'étalera sur une durée de 12 mois et suivront les étapes suivantes:

- Clôture de la zone de chantier (cadencement prévu pour assurer le maintient de l'activité d'élevage),
- Installer une base de vie pour les ouvriers du chantier et aménagement d'une aire de stockage pour l'arrivée des équipements
- Réalisation des tranchées pour le réseau électrique
- Mise en place des platines qui accueilleront les structures des ombrières
- Montage des structures
- Pose des modules photovoltaïques et installation des équipements électriques
- Mise en place du poste de livraison
- Câblage et raccordement au réseau
- Mise en service industrielle

Les ombrières sont des structures simples portant la toiture en panneaux photovoltaïques.

La demande de raccordement électrique au réseau se fera après l'obtention du permis de construire mais des scénarios sont déjà étudiés.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 30 ans à compter de la mise en service de la centrale. En phase exploitation, aucune présence humaine permanente n'est nécessaire.

Le suivi de production de la centrale s'effectuera à distance et les opérations de maintenance préventives seront planifiées et pilotées par l'équipe exploitation avec une fréquence variable en fonction de la typologie des interventions.

L'écoulement des eaux pluviales se répartiront uniformément sous les ombrières.

A la fin de l'exploitation des ombrières, ces dernières seront retirées et orientées vers une filière de recyclage existante. La parcelle sera remise en état comme à l'initial.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristique du projet	Valeurs
Surface de l'exploitation agricole.....	100 000 m <sup>2</sup>
Surface projetée.....	28 000 m <sup>2</sup>
Puissance des installations .....	environ 34 MW
Hauteur point bas (Culture).....	2.5 (élevage) / 2.5 (maraîchage)
Espacement (Culture et élevage).....	13 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : Celcourt

Localité : Saint-françois

Code postal : 9 7 1 1 8 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 6 1 ° 1 9 ' 2 6 " 9 Lat. : 1 6 ° 1 7 ' 0 7 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

##### Communes traversées :

Saint-François et Sainte-Anne

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Saint-François : PLU zones A1,A2b et A3

Sainte-Anne : RNU

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur deux communes Saint-francois et Sainte-Anne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Sainte-Anne et Saint-François sont couvertes par un PPRN. La parcelle est concernée par un risque d'inondation (aléa faible à fort). Le projet sera conforme aux prescriptions des PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte de teneur en Chlordécone (analyse établie par la DAAF971 en septembre 2025), les parcelles du projet sont concernées par la présence de chlordécone en zone verte foncée. Les terrains présentent des teneurs en Chlordécone inférieures à la limite de quantification (LQ). Le projet agricole est donc compatible avec ces teneurs.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans la nappe phréatique sera nécessaire à la construction, à l'exploitation ainsi que pour l'activité agricole.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet de la réalisation d'une étude hydraulique. Cette étude hydraulique permettra de justifier l'absence d'impact sur l'écoulement des eaux pluviales. Si nécessaire, des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront préconisés. Cette étude sera compilée dans le Dossier Loi sur l'Eau relatif à la rubrique 2.1.5.0 (IOTA).
Millieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain, à vocation agricole est actuellement exploité pour du maraîchage, de la canne à sucre, de la jachère ainsi que du paturage de bovins et caprins. Toutes les zones de haies, arbres et bosquets seront maintenus pour le bon fonctionnement de l'activité agricole (apport de pollinisateurs, réseau de corridors écologiques, réduction de l'érosion et du vent etc.). Les zones humides et ravines sont totalement évitées et une zone tampon est préservée. Cf prédiag Biotope en Annexe
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet dans son ensemble permettra une évolution de l'activité agricole. Le projet ne viendra donc pas modifier le caractère agricole, qui restera en adéquation au zonage de la zone A du PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN les aléas séisme et inondation sont présents. La construction des ombrrières prendra en compte ces aléas dans sa conception technique pour l'aléa séisme et en évitant les zones inondables .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux (période de 12 mois environ), des engins se déplaceront sur une zone limitée du site en période diurne. En phase exploitation, le trafic sera cantonné à quelques opérations de maintenance (véhicules légers) par mois. Aucune nuisance n'est attendue.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier pourra être source de bruits et nuisances sonores aux heures habituelles de travail (déplacement d'engins, tranchée).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce bruit temporaire et localisé ne sera pas plus important que celui engendré par les engins agricoles.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage déjà présent sur place engendre des odeurs dans un rayon proche de ces activités avec aucune habitation autour. Dans le cadre du futur projet, les zones d'élevage resteront les mêmes n'engendrant pas de nuisances supplémentaires.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, seuls les engins motorisés sont concernés, de la poussière pourra être générée. En compensation, le projet permettra d'éviter le rejets de plusieurs milliers de tonnes de CO2 dans l'air durant son exploitation.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La base vie installée permettra d'éviter tout risque de pollution liée à la présence humaine sur site (récupération des eaux usées). Concernant les déchets, une gestion stricte sera mise en place. En effet, différentes bennes seront entreposées sur le site au niveau de la base vie. Elles permettront la collecte et le tri des déchets avant leur exportation vers les filières de traitement adaptées. Ces déchets sont générés par la présence des employés qui réalisent les travaux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans, ou aux abords, d'un périmètre de protection d'un monument historique ou site classé/inscrit. Il n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine. Au vu de sa proximité avec un quartier (sud), un recul de 30m sera préservé vis à vis des habitations les plus proches. De plus, un linéaire de 2 km de haies arbustives sera planté en limite sud du projet. Ces haies, à vocation paysagère, permettront de masquer efficacement le site d'implantation et contribueront au renforcement de la trame verte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mené en concertation avec le propriétaire et exploitant, le projet amène à un changement de pratique agricole toujours à destination de la Guadeloupe (production locale pour une consommation locale). L'usage du sol reste inchangé. Il conservera son caractère agricole.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le chantier fera l'objet d'un encadrement rigoureux afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains. Des règles précises seront établies dans le plan Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), incluant notamment l'interdiction des travaux de nuit, les week-ends et les jours fériés. Ces dispositions seront intégrées au calendrier des travaux pour réduire au maximum les gênes sonores.

Les zones à enjeux seront intégralement préservées. En effet, les zones humides, mares et ravines identifiées seront évitées. Une zone tampon est conservée autour de celles-ci. En phase travaux, un balisage sera mis en place pour assurer leur protection. Les chemins existants seront réutilisés autant que possible afin de limiter l'impact sur l'environnement. Une haie arbusive sera plantée en limite sud du projet afin de masquer le site et renforcer la trame verte.

Les risques de pollution accidentelle sont jugés très faibles. Les entreprises intervenantes s'engageront à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur. Le volume de déchets ménagers et non dangereux généré sera minime, compte tenu du faible effectif mobilisé. Ces déchets seront triés, stockés et évacués via les filières adaptées. Une surveillance régulière garantira la propreté du site tout au long du chantier. En cas d'incident malgré les précautions prises, un plan d'urgence sera activé par TotalEnergies Renouvelables France pour contenir la pollution et en limiter les impacts environnementaux. Les engins seront équipés de kits anti-pollution.

Enfin, à l'issue de la phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Les modules photovoltaïques ainsi que les autres équipements seront recyclés ou valorisés conformément aux filières appropriées.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet agrivoltaique s'inscrit dans l'objectif de renforcer l'autonomie alimentaire et énergétique de la Guadeloupe. Il se situe sur un terrain où il est déjà pratiqué une activité agricole ou en friche.  
 Le terrain est situé hors zonage réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF ou autres).  
 Les structures respecteront les normes parasismiques et paracycloniques.  
 L'ensemble des zones à enjeux seront évitées.  
 Ce projet est une façon d'harmoniser deux activités (agricole et énergétique).

Au regard des éléments cités ci-dessus, l'impact d'un tel projet est positif sur ce terrain et plus globalement sur le territoire, ainsi, il ne devrait pas faire l'objet d'un évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
<b>1</b>	Annexe facultative 1 : Extrait de l'étude de faisabilité agricole	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2</b>	Annexe facultative 2 : Zones d'influences visuelles avec intégration paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3</b>	Annexe facultative 3 : Extrait prédiagnostic écologique de Biotope	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>4</b>		<input type="checkbox"/>
<b>5</b>		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom NELSON

Prénom Olivier

Qualité du signataire Responsable Agence Antilles Guyane

À Abymes

Fait le 2 9 / 1 0 / 2 0 2 5



Olivier NELSON

Signature du (des) demandeur(s)

